



Assemblée générale

Distr. générale
27 février 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session
Point 131 de la liste préliminaire*
Planification des programmes

Projet de cadre stratégique pour la période 2014-2015

Deuxième volet : Plan-programme biennal

Programme 16 Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique

Table des matières

	<i>Page</i>
Orientation générale	2
Sous-programme 1. Politique macroéconomique et développement sans exclusive	5
Sous-programme 2. Commerce et investissement	7
Sous-programme 3. Transports.	10
Sous-programme 4. Environnement et développement	12
Sous-programme 5. Technologies de l'information et des communications et réduction des risques de catastrophe.	14
Sous-programme 6. Développement social	17
Sous-programme 7. Statistiques	20
Sous-programme 8. Activités sous-régionales de développement.	22
Textes adoptés par les organes délibérants	28

* A/67/50.



Orientation générale

16.1 Le mandat de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), qui découle des résolutions 37 (IV) et 414 (XIII) du Conseil économique et social, qui ont porté création de la Commission, consiste à promouvoir la coopération régionale afin d'assurer un développement économique et social durable qui profite à tous en Asie et dans le Pacifique, région dynamique et en pleine évolution qui se caractérise par une richesse et une diversité croissantes, mais qui est aussi en proie à une pauvreté persistante, à la dégradation de l'environnement, à l'inégalité et à l'insécurité. Le rôle de la Commission a par la suite été précisé dans diverses résolutions adoptées par l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et la Commission, elle-même.

16.2 La région de l'Asie et du Pacifique, qui abrite près des deux tiers de la population mondiale et qui connaît la plus forte croissance, est devenue une plaque tournante du commerce international, des investissements et des transferts de technologie. Les économies en développement de la région ont doublé de taille ces 10 dernières années, tirant des millions de personnes de la pauvreté. Des progrès considérables ont été accomplis dans la réalisation de plusieurs objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier ceux relatifs à la pauvreté, à l'éducation, aux maladies transmissibles et à l'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Cependant, de graves menaces pèsent encore sur ces progrès, et la capacité de la région d'y résister fait l'objet d'inquiétudes. Tout d'abord, si la région a réussi à surmonter la crise économique de 2009, celle-ci et les incertitudes économiques qui persistent à l'échelle mondiale ont mis en évidence la vulnérabilité de la région aux chocs provenant de l'extérieur. En outre, les marchés agroalimentaires, énergétiques et financiers restent instables, ce qui fait apparaître leur interdépendance et la complexité des crises économiques actuelles. Deuxièmement, l'immense prospérité de la région n'a pas été partagée équitablement et les écarts de développement n'ont cessé de se creuser au fil du temps, tandis que plusieurs pays de la région continuent de se heurter à des obstacles qui les empêchent de renforcer leurs capacités commerciales productives et les avantages concurrentiels qui leur permettraient de bien s'intégrer dans l'économie régionale et mondiale. Au sein de chaque pays, comme entre eux, l'instabilité démographique, l'urbanisation croissante et la poursuite des migrations continuent de creuser les inégalités. Troisièmement, l'aggravation de la pression sur la capacité de charge de la terre a suscité des doutes quant à la viabilité de la croissance de la région. En outre, l'augmentation de la fréquence et de la virulence des catastrophes naturelles et leurs graves conséquences socioéconomiques font aussi douter de la résilience de la région et de sa capacité de préserver ses gains de développement.

16.3 L'insécurité économique, qui va de pair avec l'insécurité sociale et écologique, a des effets cumulatifs sur le développement économique et social de la région. S'ils ne sont pas traités rapidement, ces facteurs risquent non seulement de faire capoter des décennies de progrès socioéconomique en Asie et dans le Pacifique, mais pourraient aussi provoquer des troubles sociaux et politiques. La capacité de la région d'y remédier au moyen d'une stratégie de développement économique et social durable et qui profite à tous déterminera la nature, le rythme et la viabilité de son développement dans les décennies à venir. En outre, les événements récents laissent penser qu'une stratégie régionale coordonnée serait décisive pour améliorer la résilience de la région à l'égard des chocs provenant de l'extérieur. Étant donné l'incertitude et la morosité des perspectives économiques à moyen terme des

économies avancées d'Amérique du Nord et de la zone euro, la région de l'Asie et du Pacifique devra s'appuyer davantage sur des sources de développement nationales et régionales pour maintenir son dynamisme. Par conséquent, exploiter le potentiel de l'intégration économique régionale constituerait une initiative politique majeure. Face aux chocs économiques, les pays de la région sont exposés aux mêmes risques et aux mêmes vulnérabilités, notamment à l'instabilité des cours des matières premières et des marchés financiers ainsi qu'aux catastrophes naturelles, qui frappent les pays sans tenir compte des frontières, qu'il s'agisse du syndrome respiratoire aigu sévère, de la grippe aviaire ou des tsunamis. Les effets sociaux et économiques de ces catastrophes se propagent au-delà des pays directement touchés, en raison de l'intégration régionale des chaînes de production et de distribution, ainsi que l'ont montré le tsunami récemment survenu au Japon et les inondations qui se sont produites en Asie du Sud-Est.

16.4 Face à de tels défis, l'Asie et le Pacifique ont besoin d'une instance régionale solide pour débattre et formuler des stratégies et politiques de développement. La Commission, qui est l'une des commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies, joue le rôle d'une assemblée régionale des Nations Unies et offre une tribune à tous ses États membres. De concert avec eux, elle facilitera la fourniture de conseils en matière de développement et l'apport de l'impulsion politique commune dont ont besoin les pays de la région. Elle placera la coopération régionale au cœur de ses activités.

16.5 La Commission proposera aux États membres de solides analyses stratégiques, des orientations possibles et des activités de renforcement de leurs capacités pour les aider à s'attaquer aux grands problèmes de développement et à appliquer des solutions novatrices qui contribuent à garantir à l'ensemble de la région la prospérité économique, le progrès social, la viabilité de l'environnement et la résilience à l'égard des chocs provenant de l'extérieur. Au cours de l'exercice biennal 2014-2015, le dernier avant le terme fixé pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, la Commission intensifiera son assistance aux pays d'Asie et du Pacifique pour leur permettre de redoubler d'efforts dans des domaines où les progrès sont lents.

16.6 La Commission continuera de s'attacher à la réalisation des grands objectifs communs à toutes les commissions régionales, à savoir : a) la promotion de l'intégration économique aux niveaux sous-régional et régional; b) la promotion de la mise en œuvre régionale des objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont ceux du Millénaire; c) l'appui au développement régional durable en aidant à combler les écarts économiques, sociaux et environnementaux entre les États membres et entre les sous-régions, notamment grâce au commerce et aux transports. Afin d'atteindre ces objectifs, toutes les commissions régionales poursuivront le dialogue multilatéral, continueront de mettre en commun leurs connaissances et de constituer des réseaux et s'emploieront ensemble à promouvoir la coopération intrarégionale et interrégionale, non seulement entre elles mais aussi avec les organisations compétentes.

16.7 Consciente de la complexité des liens entre les questions économiques, sociales et environnementales, la Commission, le cas échéant, en tenant dûment compte du résultat de l'examen final de son appareil de conférence, intensifiera ses activités multidisciplinaires et multidisciplinaires afin d'étayer la prise de décisions concernant le développement et le choix des questions à traiter en la matière. Elle encouragera et aidera les États membres à élaborer et à respecter un ensemble commun de normes,

conventions et modes de développement internationalement ou régionalement convenus, tout en mobilisant les intervenants régionaux en vue de promouvoir des stratégies multilatérales de nature à régler les problèmes mondiaux. Son action de sensibilisation s'appuiera sur des analyses fondées sur l'observation factuelle qui rendent compte des disparités entre pays et à l'intérieur de ceux-ci, notamment celles qui existent entre hommes et femmes, en s'attachant en priorité à appréhender les problèmes des pays qui ont des besoins particuliers, notamment les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Pendant la période 2014-2015, la Commission redoublera d'efforts pour intégrer dans tous les sous-programmes les questions relatives aux hommes et aux femmes, promouvoir l'égalité entre les sexes et prendre en compte les préoccupations des groupes vulnérables, qui sont des aspects cruciaux pour aller vers un développement durable qui profite à tous et faire reculer la pauvreté.

16.8 Le projet de cadre stratégique se compose d'un ensemble intégré de huit sous-programmes complémentaires et interdépendants fondés sur les priorités des États membres. Les sous-programmes du cadre stratégique pour la période 2014-2015 traduisent la continuité dans l'orientation des travaux entrepris par la Commission pendant la période 2012-2013 et sont conformes au mandat défini dans la résolution 67/15 de la Commission, l'engagement de celle-ci à appuyer l'action menée par l'ONU dans le domaine du développement, et les efforts soutenus déployés par le Secrétariat pour accroître l'efficacité de l'organisation et des activités de développement.

16.9 Dans le cadre de l'objectif général consistant à parer aux menaces pesant sur le développement et compte tenu des priorités fixées par le Secrétaire général, les sous-programmes visent à atteindre les résultats suivants en matière de développement : a) les gouvernements des États membres appliquent des politiques de développement qui profitent à tous, plus efficaces et plus viables pour aborder la question du développement dans une perspective multidisciplinaire, de manière à réduire les disparités de développement et à accroître la résilience de leur pays; b) les pays de la région s'expriment d'une seule voix dans les mécanismes mondiaux et reçoivent un soutien à la mise en œuvre des engagements internationaux; c) des mécanismes de coopération régionale et des cadres institutionnels sont élaborés, appuyés et mis en place pour promouvoir l'intégration régionale et un développement qui profite à tous.

16.10 Un élément central de la stratégie du programme de travail de la CESAP consiste à encourager la coopération régionale et sous-régionale, y compris la coopération Sud-Sud. Le bureau pour la sous-région du Pacifique et les bureaux sous-régionaux pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est, l'Asie du Nord et l'Asie centrale, et l'Asie du Sud et du Sud-Ouest apporteront une assistance technique mieux ciblée et plus soutenue afin de s'attaquer de manière plus équilibrée aux problèmes prioritaires des États membres dans leurs sous-régions respectives.

16.11 La Commission continuera de renforcer ses partenariats avec des entités multilatérales et organisations sous-régionales afin d'envisager les problèmes régionaux dans une optique ouverte et cohérente et d'éviter les doubles emplois, tout en tirant parti de ses propres points forts et de sa complémentarité avec ses partenaires. En outre, elle renforcera son rôle d'organisme chef de file dans le cadre des réunions du mécanisme de coordination régionale, qui regroupe les institutions spécialisées, les fonds et les programmes des Nations Unies dans la région, et

continuera de s'associer étroitement aux activités du Groupe des Nations Unies pour le développement.

16.12 D'une manière générale, la CESAP utilisera ses capacités multidisciplinaires, sa présence renforcée aux niveaux régional et sous-régional, le vaste réseau qu'elle a mis en place avec les organisations sous-régionales, régionales et internationales et son rôle d'antenne régionale de l'ONU pour formuler des orientations et proposer des solutions aux graves problèmes qui se posent en matière de développement régional et mondial en ce XXI^e siècle.

Sous-programme 1

Politique macroéconomique et développement sans exclusive

Objectif de l'Organisation : Promouvoir un environnement macroéconomique favorable et renforcer la coopération économique régionale à l'appui d'un développement durable et sans exclusive dans la région de l'Asie et du Pacifique, en ce qui concerne notamment la réduction de la pauvreté et les autres objectifs de développement arrêtés au niveau international, notamment dans les pays ayant des besoins particuliers

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Meilleure compréhension, par les responsables politiques et les autres groupes cibles, des tendances du développement, des nouveaux problèmes, des enjeux macroéconomiques et des politiques reposant sur des observations factuelles et conçues pour promouvoir la croissance économique, faire reculer la pauvreté et réduire les écarts de développement	a) Augmentation du nombre de références, dans des documents directifs, des travaux universitaires et les principaux médias, aux publications et autres activités de la CESAP dans les domaines de la politique macroéconomique, du financement et du développement
b) Accroissement de la participation régionale aux forums mondiaux du développement et renforcement de la coopération économique et financière régionale pour tirer parti des effets de synergie mutuellement bénéfiques qui contribuent à un développement durable et sans exclusive, notamment grâce à la coopération Sud-Sud	b) Augmentation du nombre de résolutions et de documents issus de réunions qui témoignent d'un accord sur la nécessité d'une coopération économique et financière régionale qui enrichit le débat mondial sur le développement
c) Renforcement des capacités des États membres, notamment des pays ayant des besoins particuliers, pour qu'ils puissent formuler et mettre en œuvre des politiques macroéconomiques et des politiques de développement en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, de mettre en œuvre le Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés et de réaliser les objectifs de développement arrêtés au niveau international	c) i) Pourcentage accru des participants aux activités de la CESAP qui déclarent être mieux à même de formuler et de mettre en œuvre des politiques de développement économique bien conçues pour appuyer la mise en œuvre, sur le plan régional, du Programme d'action d'Istanbul, des objectifs du Millénaire et d'autres objectifs de développement arrêtés au niveau international ii) Augmentation du nombre de politiques, programmes et initiatives des pouvoirs publics inspirés par les principes et

recommandations promues par la Commission en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres objectifs arrêtés au niveau international

d) Renforcement de l'aptitude des États membres à formuler et mettre en œuvre des politiques de développement rural en faveur de l'agriculture écologiquement viable et de la sécurité alimentaire

d) Pourcentage accru des participants aux travaux du Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable, qui indiquent qu'ils sont mieux en mesure de formuler et de mettre en œuvre des politiques de développement rural en faveur de l'agriculture écologiquement viable et de la sécurité alimentaire

Stratégie

16.13 La Division des politiques macroéconomiques et du développement assume la responsabilité opérationnelle du sous-programme avec l'appui du Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable. Au titre de ce sous-programme, le secrétariat sera chargé d'intégrer les besoins de développement des pays les moins avancés, des pays sans littoral et des petits États insulaires en développement dans les activités de la CESAP, en particulier en ce qui concerne la réduction de la pauvreté, l'élimination des disparités et la promotion d'une meilleure intégration dans les politiques de croissance économique régionale. L'orientation stratégique du sous-programme découle des objectifs de développement arrêtés au niveau international, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, la Déclaration de Doha sur le financement du développement, le Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, adopté lors de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, et les résolutions citées parmi les textes portant autorisation du programme.

16.14 En mettant l'accent sur le renforcement des capacités des pays pour qu'ils puissent formuler et mettre en œuvre des politiques de développement durable qui profitent à tous à l'appui des objectifs de développement adoptés au niveau international, ce sous-programme permettra de suivre les tendances macroéconomiques et les perspectives de réduction de la pauvreté et des disparités de développement, de promouvoir le renforcement des capacités dans les pays ayant des besoins particuliers pour qu'ils puissent atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, de contribuer au reclassement des pays les moins avancés, de renforcer la coopération régionale pour relever les défis que pose le développement à moyen et à long terme, et de promouvoir l'agriculture écologiquement viable et la sécurité alimentaire dans la région en vue de réduire la pauvreté dans les zones rurales. Ces activités seront renforcées par des services consultatifs régionaux en matière de réduction de la pauvreté, de sécurité alimentaire et d'agriculture écologiquement viable offerts aux États membres par le Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable. Une place toute particulière sera faite à l'action menée pour promouvoir une meilleure intégration et une plus grande résilience au niveau régional, grâce à l'accélération de la croissance

économique; pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement de manière à réduire les disparités économiques et sociales entre pays et à l'intérieur de ceux-ci, compte dûment tenu de la problématique hommes-femmes; pour encourager les pays de la région à s'exprimer d'une seule voix dans les différents mécanismes mondiaux sur les problèmes de développement et les questions financières, y compris les décisions et recommandations des sommets du Groupe des Vingt; et pour chercher de nouveaux moyens de renforcer la collaboration et de tirer parti des effets de synergie et des complémentarités régionales afin de promouvoir l'agriculture écologiquement viable et la sécurité alimentaire.

16.15 Le programme de travail sera mis en œuvre suivant des modalités précises : la coopération régionale et la coopération Sud-Sud demeureront le principal moyen de rapprochement des pays et seront fondées sur la concertation et sur des programmes de sensibilisation en vue de traiter des problèmes communs de développement et de combler les retards de développement, notamment dans les pays ayant des besoins particuliers, tandis que le mécanisme de coordination régionale en Asie et dans le Pacifique sera utilisé pour améliorer la cohérence et l'efficacité de l'action menée avec d'autres organismes et institutions spécialisées des Nations Unies afin d'offrir un ensemble commun de services aux États membres. Le Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable promouvra au niveau régional les effets de synergie et les complémentarités en matière de recherche et de renforcement des capacités entre les États membres dans les domaines de l'agriculture écologiquement viable et de la sécurité alimentaire, ce qui renforcera encore la portée du sous-programme.

16.16 Les activités du sous-programme seront menées en étroite coordination avec celles d'autres sous-programmes et la priorité sera donnée aux questions particulières à la sous-région en vue : d'intégrer les perspectives multisectorielles et sous-régionales et d'examiner les questions et problèmes politiques que pose le renforcement de la coopération économique et financière régionale, l'idée étant de mettre plus de capitaux à la disposition de la région Asie-Pacifique afin de développer des infrastructures économiquement viables et socialement sans exclusive reposant sur des partenariats public-privé; de régler les problèmes des pays ayant des besoins spéciaux; de promouvoir des activités visant à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition des populations les plus pauvres et les plus vulnérables de la région; d'appuyer la publication annuelle intitulée *Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique*.

Sous-programme 2 Commerce et investissement

Objectif de l'Organisation : Promouvoir le commerce, l'investissement, le développement des entreprises et le transfert de technologie pour un développement durable et sans exclusive dans la région de l'Asie et du Pacifique

Réalisations escomptées du Secrétariat

a) Renforcement de la connaissance qu'ont les pays membres de la CESAP des tendances, des questions nouvelles et des orientations politiques fondées sur des données factuelles

Indicateurs de succès

a) i) Augmentation du nombre de références, dans les documents portant sur la conduite des affaires et dans les principaux médias, aux publications de la CESAP et aux

dans les domaines du commerce, de l'investissement, du développement des entreprises et du transfert de technologie afin d'appuyer un développement durable qui profite à tous

b) Renforcement de la coopération régionale dans les domaines du commerce, de l'investissement, du développement des entreprises, de l'innovation et du développement et du transfert de technologie afin d'appuyer un développement durable qui profite à tous

c) Renforcement de l'aptitude des États membres de la CESAP à formuler et à mettre en œuvre des politiques plus efficaces et plus cohérentes en matière de commerce, d'investissement, de développement des entreprises et de transfert de technologie afin d'appuyer un développement durable et sans exclusion

documents et activités connexes, dans les domaines du commerce et de l'investissement

ii) Augmentation du nombre de références, dans les documents portant sur la conduite des affaires et dans les principaux médias, aux publications de la CESAP et aux documents et activités connexes relatifs au transfert de technologie et à la mécanisation de l'agriculture

b) i) Nombre d'États membres de la CESAP participant aux mécanismes de coopération régionale en matière de commerce et d'investissement appuyés par la Commission, ou indiquant que ceux-ci leur ont été utiles

ii) Nombre d'États membres de la CESAP participant aux mécanismes de coopération régionale que soutiennent le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie et le Centre de recherche agronomique et d'outillage agricole de l'Asie et du Pacifique en vue d'appuyer l'innovation et le développement et le transfert de technologie, notamment dans le domaine de la mécanisation agricole, ou indiquant que ceux-ci leur ont été utiles

iii) Élargissement de la portée et renforcement des engagements pris dans le cadre de l'Accord commercial Asie-Pacifique et augmentation du nombre de pays signataires

c) i) Pourcentage de participants aux activités et initiatives de la CESAP indiquant avoir amélioré leur aptitude à formuler et à mettre en œuvre des politiques plus efficaces et plus cohérentes

ii) Pourcentage de participants aux activités du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie et du Centre de recherche agronomique et d'outillage agricole de l'Asie et du Pacifique indiquant avoir amélioré leur aptitude à formuler et à mettre en œuvre des politiques plus efficaces et plus cohérentes en vue d'appuyer l'innovation et le développement et le transfert de technologie, notamment dans le domaine de la mécanisation agricole

Stratégie

16.17 Le sous-programme, dont la responsabilité opérationnelle incombe à la Division du commerce et de l'investissement, reçoit l'appui du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie et du Centre de recherche agronomique et d'outillage agricole de l'Asie et du Pacifique. Son orientation stratégique découle principalement des objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont ceux du Millénaire, du Document final du Sommet mondial de 2005, du Programme d'action d'Almaty et des résolutions citées parmi les textes portant autorisation du programme.

16.18 Pour atteindre les objectifs fixés, il faudra combiner travaux analytiques et activités de renforcement des capacités en matière de commerce, d'investissement, de développement des entreprises, d'innovation et de mécanisation agricoles viables et de transfert de technologie, et mettre l'accent sur la contribution que le commerce et l'investissement peuvent apporter à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier l'objectif n° 8, qui prévoit la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement. Les travaux analytiques permettront de disposer d'apports qui faciliteront l'élaboration de politiques reposant sur des observations factuelles et l'échange de données d'expérience sur les réformes d'orientation connexes. Une attention particulière sera accordée : a) au renforcement des capacités des responsables politiques et des professionnels du commerce, de l'investissement, du développement des entreprises et du transfert de technologie, afin de donner à ceux-ci les moyens de négocier, conclure et appliquer efficacement les accords multilatéraux commerciaux ou relatifs à l'investissement; b) à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques cohérentes en vue de renforcer le commerce et l'investissement aux échelons intrarégional et interrégional; c) à la conception et à la mise en œuvre de politiques et de mesures visant à faciliter le commerce et le financement des échanges; d) à la conception et à la mise en œuvre de mesures de nature à renforcer la responsabilité et la viabilité des entreprises en vue d'aider le secteur privé, en particulier les petites et moyennes entreprises et les agro-industries, à contribuer à un développement durable qui profite à tous; e) à la mise en place et au renforcement de cadres et de mécanismes communs de nature à faire progresser l'intégration régionale dans les domaines du commerce, de l'investissement, du transfert de technologie et du développement des petites et moyennes entreprises, y compris les entreprises agricoles, dans l'esprit des accords favorisant le système commercial multilatéral et des autres accords multilatéraux pertinents. Les travaux du sous-programme porteront principalement sur l'approfondissement, l'élargissement et le renforcement de l'Accord commercial Asie-Pacifique. En outre, on s'emploiera à intensifier la coopération régionale entre les établissements de recherche et les groupes de réflexion par l'intermédiaire du Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation commerciales, qui centralisera à l'échelon régional les connaissances nécessaires aux réformes du secteur commerce et de l'investissement, et l'on fera du Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce sans papier en Asie et dans le Pacifique un important mécanisme de coopération régionale propre à faciliter le commerce. La création d'un réseau Asie-Pacifique chargé de contrôler l'outillage agricole contribuerait de façon notable à promouvoir et à faciliter la commercialisation d'un outillage sûr et respectueux de l'environnement. Le Forum Asie-Pacifique des entreprises sera le principal mécanisme permettant de faire participer activement le secteur privé et de trouver des moyens de nouer des partenariats entre le secteur public et le secteur privé pour progresser sur la voie d'un développement durable qui profite à tous. On tirera parti

autant que possible des effets de synergie entre ce sous-programme et d'autres sous-programmes, notamment le sous-programme 3 (Transports), afin de faciliter le commerce et les opérations de transit dans la région.

16.19 La Commission collaborera, aux niveaux régional, sous-régional et national, avec les organismes des Nations Unies et avec d'autres organismes bilatéraux et multilatéraux. En particulier, dans le domaine des politiques commerciales ou liées au commerce, les partenariats seront renforcés avec la CNUCED, l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la Banque asiatique de développement, la Banque mondiale, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et le Centre du commerce international. S'agissant de la facilitation du commerce, on renforcera la collaboration avec les commissions régionales, la CNUCED, la Banque asiatique de développement, la Banque mondiale et l'Organisation mondiale des douanes. Enfin, dans les domaines de l'investissement, du transfert de technologie et du développement des entreprises, les partenariats seront renforcés avec la CNUCED, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, le Bureau du Pacte mondial, l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et la Banque asiatique de développement.

Sous-programme 3 Transports

Objectif de l'Organisation : Promouvoir la coopération et l'intégration régionales dans le domaine des transports pour un développement durable qui profite à tous dans la région de la CESAP

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Renforcement des connaissances et des capacités des États membres de la CESAP pour leur permettre d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des programmes relatifs aux transports	a) Augmentation du nombre de politiques, programmes et initiatives élaborés par les pouvoirs publics qui reprennent les principes et les recommandations préconisés par la CESAP dans le domaine des transports
b) Renforcement de l'aptitude des États membres de la CESAP et du secteur privé à planifier et à créer des réseaux internationaux de transport intermodal tels que le réseau de la Route d'Asie, le réseau ferroviaire transasiatique et des ports secs d'importance internationale	b) i) Nombre de projets et de programmes nationaux consacrés à l'amélioration des infrastructures régionales de transport, notamment le réseau de la Route d'Asie, le réseau ferroviaire transasiatique et les ports secs d'importance internationale ii) Augmentation du nombre d'adhésions aux accords mondiaux, régionaux et sous-régionaux parmi les États membres de la CESAP
c) Renforcement de la capacité des États membres de la CESAP et du secteur privé d'appliquer des mesures visant à améliorer les opérations de transport international et la logistique	c) i) Augmentation du nombre d'initiatives visant à recenser et à éliminer les goulets d'étranglement autres que matériels et à faciliter la circulation effective des personnes, des biens et des véhicules sur les axes de transport et aux postes frontière

ii) Augmentation du nombre de pays proposant des programmes de formation sur les opérations de transit, le transport multimodal et la logistique

Stratégie

16.20 L'unité administrative chargée d'exécuter ce sous-programme est la Division des transports. L'orientation stratégique du sous-programme découle des résolutions citées parmi les textes portant autorisation du programme. Les orientations seront également fixées à l'occasion des réunions des ministres des transports convoquées par la CESAP.

16.21 Le sous-programme aidera les États membres à concevoir un système international efficace et intégré de logistique et de transport intermodal reliant l'Asie et la région du Pacifique. Il visera en particulier à aider les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement à régler les problèmes de transport qui leur sont propres. À cet égard, la Division des transports collaborera plus étroitement avec les bureaux sous-régionaux afin de renforcer la coopération sous-régionale en matière de transports, ainsi qu'avec d'autres divisions et bureaux, en particulier : la Division du commerce et de l'investissement, en vue d'améliorer la coordination des mesures de facilitation du commerce et des transports; la Division des technologies de l'information et des communications au service de la réduction des risques de catastrophe, pour promouvoir l'utilisation de l'informatique dans les opérations de transport; la Division de l'environnement et du développement, pour sensibiliser davantage l'opinion publique aux transports écologiquement viables et renforcer les capacités dans ce domaine; la Division des politiques macroéconomiques et du développement, pour examiner et faire connaître de nouveaux modes de financement des infrastructures de transport; le bureau sous-régional de l'Asie du Nord et de l'Asie centrale, pour appuyer les activités du groupe de travail sur les transports et les postes frontière du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale; et le Bureau de la CESAP pour la région du Pacifique, afin d'étudier et de définir les possibilités d'action concernant le trafic maritime entre les îles. Le secrétariat continuera également de coopérer avec d'autres organisations qui œuvrent au développement des réseaux de transport régionaux.

16.22 Pendant la période 2014-2015, on s'attachera principalement à mieux faire connaître les politiques et programmes de transport et à orienter leur élaboration dans divers domaines touchant au développement des transports. Le sous-programme permettra d'appuyer en particulier les États membres qui s'efforcent de mettre le réseau de la Route d'Asie, le réseau ferroviaire transasiatique et les ports secs d'importance internationale au centre de leurs programmes de développement des transports et de promotion des échanges commerciaux, y compris le long des liaisons de transport Europe-Asie. Il s'agira, entre autres, de fournir des services administratifs dans le cadre des accords intergouvernementaux portant sur les réseaux routiers et ferroviaires susmentionnés. Il s'agira également de favoriser la coopération entre les États membres afin de repérer les goulots d'étranglement autres que matériels et d'y remédier, améliorer la logistique des transports et des activités connexes dans la région et plaider en faveur de meilleures liaisons entre les régions et les sous-régions. Afin que ses activités aient les plus larges répercussions

possibles, le secrétariat tiendra compte des résultats de l'évaluation indépendante conduite par le Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique dans sa phase I (2007-2011) et adoptera une stratégie intégrée qui permettra aux diverses activités du sous-programme de contribuer à un développement durable des transports régionaux qui profite à tous.

Sous-programme 4 Environnement et développement

Objectif de l'Organisation : Faire en sorte que les sociétés de l'Asie et du Pacifique soient plus viables, résilientes et ouvertes, notamment en favorisant une croissance de qualité

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Amélioration de la compréhension par les autorités locales et nationales des politiques relatives à l'environnement, à l'énergie, à l'eau et aux villes, des stratégies de lutte contre la pauvreté et des stratégies de développement durable qui profitent à tous	a) Nombre de références, dans les documents, déclarations et exposés politiques ainsi que dans les principaux médias, aux publications, notes d'orientation, projets et activités connexes de la CESAP, témoignant d'une meilleure compréhension des politiques et stratégies
b) Amélioration de la capacité des gouvernements et des autres parties prenantes d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques relatives à l'environnement, à l'énergie, à l'eau et aux villes, des stratégies de lutte contre la pauvreté et des stratégies de développement durable qui profitent à tous	b) Nombre de politiques, stratégies et initiatives élaborées par les gouvernements et les autres parties prenantes pouvant être imputables dans une certaine mesure aux interventions de la CESAP dans le domaine des politiques relatives à l'environnement, à l'énergie, à l'eau et aux villes, de stratégies de lutte contre la pauvreté et de stratégies de développement durable qui profitent à tous
c) Renforcement de la coopération régionale et du travail en réseau dans les domaines des politiques relatives à l'environnement, à l'énergie, à l'eau et aux villes, des stratégies de lutte contre la pauvreté et des stratégies de développement durable qui profitent à tous	c) Nombre de documents de synthèse, de recommandations et d'initiatives élaborés par des États membres de la CESAP et d'autres acteurs importants portant sur la coopération régionale en matière d'environnement, de sécurité énergétique, de gestion des ressources en eau et d'urbanisation

Stratégie

16.23 L'unité administrative chargée de ce sous-programme est la Division de l'environnement et du développement. L'orientation stratégique du sous-programme découle principalement des objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont ceux du Millénaire, et des documents finals d'autres conférences organisées par l'ONU. Le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui se tiendra du 20 au 22 juin 2012 servira également à définir son orientation future.

16.24 Le sous-programme fera fond sur les succès qu'a remportés la CESAP ces dernières années en appuyant les mesures prises par les pays de la région pour

prendre en compte les trois composantes essentielles du développement durable. Il facilitera les échanges d'informations entre les membres et les membres associés concernant les stratégies nationales et les pratiques de référence soutenant la croissance verte et, le cas échéant, servira à apporter une aide à l'élaboration de stratégies nationales allant dans ce sens. Il permettra de prendre des initiatives dans le cadre du renforcement de la coopération régionale pour ménager à tous un accès aux services de base, améliorer la sécurité énergétique, gérer efficacement les ressources en énergie et en eau et mettre en œuvre des plans d'urbanisation viable. Il s'agira de conduire une action équilibrée dans trois domaines : sécurité énergétique et ressources en eau, environnement et développement, et urbanisation viable.

16.25 Le sous-programme visera principalement à améliorer la prise en compte des trois composantes clefs du développement durable – économique, sociale et environnementale – et à stimuler une croissance de qualité propre à atténuer les effets des chocs extérieurs, tant économiques que financiers, des crises de ressources caractérisées par l'instabilité des cours des produits de base et des périls écologiques.

16.26 À cet égard, soucieuse d'améliorer la compréhension, de renforcer les capacités nationales et la coopération régionale entre pays et de stimuler l'action des États membres en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement, la CESAP diffusera des études analytiques, défendra certaines orientations, développera le potentiel et instaurera un dialogue portant sur les politiques régionales afin de favoriser :

- a) Une croissance plus forte et de meilleure qualité dans les pays de l'Asie et du Pacifique;
- b) L'investissement dans la protection des ressources naturelles cruciales d'un point de vue économique et social, ce qui constitue une action essentielle en faveur de la sécurité alimentaire, de l'environnement et du développement durable;
- c) La promotion d'une urbanisation et d'infrastructures viables.

16.27 Le sous-programme permettra d'aider les États membres à atteindre leurs objectifs de développement durable aux échelons national et régional, car les multiples problèmes environnementaux et socioéconomiques seront envisagés de manière intégrée, globale et inclusive. Il s'adressera aux responsables politiques à tous les niveaux et au personnel opérationnel des autorités locales et nationales, et visera également à obtenir un engagement actif et constructif de toutes les parties prenantes, y compris la société civile.

16.28 L'accent sera mis sur l'élaboration de stratégies novatrices et sur la description, l'analyse et la diffusion de possibilités d'action et de pratiques de référence, compte tenu de la problématique hommes-femmes. On s'attachera aussi à aider les États membres à renforcer leurs capacités au moyen de programmes de formation, de publications et de programmes d'apprentissage en ligne. Le sous-programme reposera sur des méthodes novatrices et pragmatiques visant à favoriser une utilisation plus rationnelle des ressources, notamment de l'énergie et de l'eau, un investissement accru dans les ressources naturelles et humaines et la dissociation du développement économique et social de la dégradation de l'environnement, notamment la pollution locale et régionale et les émissions de gaz à effet de serre. Cette stratégie contribuera à faire reculer la pauvreté, à réduire les inégalités entre les sexes et à ménager à tous assurer un meilleur accès aux infrastructures et aux

services essentiels. Elle aidera également les collectivités urbaines et rurales à accroître leur résilience face aux changements climatiques.

16.29 Afin de mettre en œuvre les stratégies susmentionnées, la CESAP collaborera avec les autres organismes des Nations Unies (y compris par l'intermédiaire du mécanisme de coopération régionale), les organisations intergouvernementales, les partenariats public-privé, les associations locales, les instituts de recherche et les organismes d'appui extérieurs. Les travaux multisectoriels seront menés conjointement dans le cadre des différents sous-programmes en vue de favoriser une croissance de qualité, de renforcer les stratégies et les mécanismes de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation aux changements climatiques, d'élaborer et d'appuyer des mesures propres à augmenter les moyens financiers et à les mettre en priorité au service d'un développement durable qui profite à tous, et d'intensifier la collecte et l'analyse de données. Dans le cadre du sous-programme, une aide sera apportée aux bureaux sous-régionaux pour faciliter la mise en œuvre des initiatives du Programme de coopération de la sous-région de l'Asie du Nord-Est en matière d'environnement et du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale, destinées à renforcer la coopération sous-régionale dans ces domaines.

Sous-programme 5

Technologies de l'information et des communications et réduction des risques de catastrophe

Objectif de l'Organisation : Promouvoir la connectivité des technologies de l'information et des communications et renforcer la coopération et les capacités au niveau régional afin d'améliorer la prévention et la gestion des catastrophes et des risques socioéconomiques connexes pour un développement durable et sans exclusive en Asie et dans le Pacifique

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Renforcement des moyens dont disposent les États membres pour mesurer et analyser les progrès accomplis vers la création d'une société de l'information capable d'adaptation et ouverte à tous	a) i) Accroissement du pourcentage de décideurs qui déclarent avoir amélioré leurs connaissances et leurs compétences s'agissant de formuler des politiques et des stratégies dans le domaine des technologies de l'information et des communications et de la réduction des risques de catastrophe en tenant compte des aspects liés à la problématique hommes-femmes ii) Accroissement du nombre de politiques, stratégies, programmes, initiatives et projets gouvernementaux qui reprennent les recommandations et principes formulés par la CESAP dans le domaine des technologies de l'information et des communications et de la réduction des risques de catastrophe

- | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>b) Renforcement de la coopération régionale au regard de la connectivité des technologies de l'information et des communications en vue de promouvoir un développement durable et sans exclusive</p> | <p>b) Accroissement du nombre d'États membres de la CESAP qui tirent parti des mécanismes de coopération régionale soutenus par la Commission dans les domaines des technologies de l'information et des communications

(y compris les applications spatiales) et de la réduction des risques de catastrophe</p> |
| <p>c) Amélioration de la connaissance qu'ont les États membres de politiques et stratégies permettant effectivement de réduire les risques de catastrophe dans la région</p> | <p>c) Augmentation du nombre d'États membres de la CESAP participant aux activités de la Commission qui déclarent être mieux à même d'évaluer les risques de catastrophe, de s'y préparer et de les gérer</p> |
| <p>d) Renforcement des moyens dont disposent les États membres pour intégrer les technologies de l'information et des communications aux politiques et programmes en faveur d'un développement socioéconomique durable et sans exclusive</p> | <p>d) i) Pourcentage de participants aux activités du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et des communications pour le développement qui déclarent être mieux à même d'utiliser les technologies de l'information et des communications au service du développement socioéconomique

ii) Augmentation du nombre de programmes nationaux de formation qui reprennent des modules élaborés par le Centre Asie-Pacifique de formation</p> |

Stratégie

16.30 Ce sous-programme relève de la Division des technologies de l'information et des communications au service de la réduction des risques de catastrophe, qui bénéficiera de l'appui du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et des communications pour le développement. Son orientation stratégique découle principalement des résolutions citées dans la liste des textes portant autorisation du programme. Il soutiendra et renforcera les travaux du Comité subsidiaire sur les technologies de l'information et de la communication et du Comité de la réduction des risques de catastrophe de la Commission, qui servent de base pour dégager un consensus sur l'action à mener au niveau régional tout en offrant un mécanisme efficace pour contribuer à l'exécution des mandats mondiaux.

16.31 Le sous-programme continuera de promouvoir la coopération régionale en faveur de la connectivité des technologies de l'information et des communications aux fins de la création d'une société fondée sur le savoir qui soit ouverte à tous et capable de faire face aux risques multiples, complexes et interdépendants posés par les catastrophes. Il promouvra des démarches intégrées qui privilégient la dimension humaine en fournissant aux États membres des analyses socioéconomiques sur les progrès rapides réalisés dans le domaine des technologies de l'information et des communications, les dernières tendances, les nouveaux réseaux et modes de communication sociaux et les nouveaux fossés numériques, en particulier ceux qui séparent les pays en croissance rapide des pays les moins avancés et autres pays ayant des besoins particuliers. Il proposera des recommandations quant aux mesures

à prendre pour favoriser l'inclusion numérique et promouvoir en Asie et dans le Pacifique une société fondée sur le savoir qui soit capable d'adaptation et ouverte à tous. Ces efforts seront étayés par les activités de renforcement des capacités que mènera le Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et des communications pour le développement dans le domaine des technologies de l'information et des communications.

16.32 Le sous-programme renforcera les moyens dont disposent les États membres pour créer des sociétés davantage résistantes aux catastrophes. L'accent sera mis sur l'élargissement et le partage accru des connaissances régionales, le renforcement des capacités en matière de gestion des risques et des vulnérabilités et l'atténuation des conséquences socioéconomiques des catastrophes. Le sous-programme fournira aux États membres des analyses, stratégies et recommandations visant à réduire les risques de catastrophe (notamment au regard de l'adaptation aux changements climatiques) tout en promouvant un développement durable et sans exclusive. Ces efforts se doubleront des services consultatifs régionaux fournis aux États membres en matière de réduction des risques de catastrophe, de la création d'un système régional intégré d'alerte rapide par le Fonds d'affectation spéciale pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques de la CESAP et d'activités de renforcement des capacités des mécanismes régionaux établis (y compris les applications spatiales) en faveur d'un développement durable et sans exclusive.

16.33 Le sous-programme fera fond sur les avantages comparatifs et les points forts de la CESAP au niveau multisectoriel pour encourager la coopération entre les États membres en vue de parvenir à un développement socioéconomique durable et sans exclusive en Asie et dans le Pacifique. À cette fin, il collaborera avec d'autres sous-programmes, dont ceux consacrés aux thèmes suivants : statistiques, en vue de surveiller les tendances, risques et vulnérabilités régionales dans le domaine des technologies de l'information et des communications; commerce et investissement et transports, au regard de l'utilisation des technologies de l'information et des communications au service du commerce et de la facilitation des transports; environnement et développement, en vue de traiter de la réduction des risques de catastrophe et des questions connexes de l'adaptation aux changements climatiques, du développement urbain durable et de la gestion des ressources en eau; développement social, pour intégrer la dimension sociale des catastrophes, notamment leurs aspects liés à l'égalité des sexes et au handicap; et politiques macroéconomiques et développement sans exclusive, s'agissant d'évaluer les risques de catastrophe et leur effet sur le développement socioéconomique afin de proposer un ensemble de mesures de réduction des risques au niveau régional donnant aux États les moyens d'intensifier leurs efforts en matière de résistance aux catastrophes. Le sous-programme coopérera avec les bureaux sous-régionaux, notamment les bureaux sous-régionaux pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est et pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale, à la réalisation d'une analyse sous-régionale des questions de réduction des risques de catastrophe et de développement propres aux sous-régions.

16.34 Des partenariats stratégiques seront formés avec l'Union internationale des télécommunications, la Télécommunauté de l'Asie et du Pacifique, la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Bureau des affaires spatiales et d'autres organismes des Nations Unies ainsi qu'avec

des organisations régionales et sous-régionales, la société civile et le secteur privé afin de promouvoir les initiatives susmentionnées.

Sous-programme 6 Développement social

Objectif de l'Organisation : Renforcer la coopération régionale pour bâtir une société intégrée qui assure la protection, l'autonomisation et l'égalité de tous les groupes sociaux en Asie et dans le Pacifique

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Meilleure connaissance des tendances et politiques régionales en matière de développement social et de population, notamment au regard de l'égalité des sexes, en vue de garantir l'efficacité des décisions prises par les États membres de la CESAP	<p>a) i) Nombre de références faites par les États membres au fait qu'ils s'appuient sur les politiques, stratégies et bonnes pratiques promues par la CESAP en matière de développement social et de population pour élaborer leurs politiques et programmes</p> <p>ii) Pourcentage de personnes recevant les publications et rapports de la CESAP qui se disent mieux informées des tendances, politiques et bonnes pratiques en matière de développement social et de population</p> <p>iii) Pourcentage des personnes recevant les publications et rapports de la CESAP qui déclarent être mieux informées des tendances, politiques et bonnes pratiques en matière de développement social et de population</p>
b) Renforcement de la coopération et des capacités régionales en matière d'application des engagements internationaux en faveur de l'intégration et de la protection sociales des groupes vulnérables en Asie et dans le Pacifique	<p>b) i) Nombre de résolutions, décisions et recommandations adoptées par les États membres de la CESAP qui traduisent un consensus régional sur le renforcement de l'application des engagements internationaux en faveur de l'intégration et de la protection sociales, en particulier celles des groupes vulnérables, dont les jeunes, les personnes âgées et les personnes vivant avec le VIH, affectées par le virus et exposées au virus</p> <p>ii) Nombre de mécanismes, partenariats et arrangements régionaux et sous-régionaux de coopération établis en vue de promouvoir l'intégration et la protection sociales, en particulier celles des groupes vulnérables, dont les jeunes, les personnes âgées et les personnes vivant avec le VIH, affectées par le virus et exposées au virus</p>

- | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| c) Renforcement de la coopération et des capacités régionales en matière d'application des engagements internationaux en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes en Asie et dans le Pacifique | c) i) Nombre de recommandations formulées et de décisions et initiatives prises par les États membres de la CESAP en vue du renforcement des mécanismes et arrangements régionaux et sous-régionaux de coopération visant à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

ii) Pourcentage de participants gouvernementaux qui disent avoir amélioré leurs connaissances et compétences grâce aux activités de renforcement des capacités et aux supports de connaissances proposés par la CESAP en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, y compris en vue de la transversalisation de la problématique hommes-femmes dans tous leurs programmes et politiques |
| d) Renforcement de la coopération et des capacités régionales en vue de la promotion des droits des personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique | d) i) Nombre de recommandations formulées et de décisions et initiatives prises par les États membres de la CESAP en vue du renforcement des mécanismes de coopération régionaux visant à promouvoir les droits des personnes handicapées

ii) Pourcentage de participants gouvernementaux qui disent avoir perfectionné leurs connaissances et compétences grâce aux activités de renforcement des capacités et aux supports de connaissances fournis sur la question des personnes handicapées |
-

Stratégie

16.35 La responsabilité de ce sous-programme incombe à la Division du développement social. Son orientation stratégique découle essentiellement des engagements souscrits aux conférences intergouvernementales pertinentes de l'ONU, notamment le Sommet mondial pour le développement social, la Conférence internationale sur la population et le développement, la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention relative aux droits des personnes handicapées, la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement de 2002, le Programme d'action mondial pour la jeunesse, la Déclaration du Millénaire, ainsi que des engagements pris par l'Assemblée générale en 2010 dans le document final intitulé « Tenir ses promesses : unis pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement » et dans la Déclaration politique sur le VIH/sida (« Déclaration politique sur le VIH/sida : intensifier nos efforts pour éliminer le VIH et le sida »). Parmi les mandats régionaux qui ont influé sur l'orientation de ce sous-programme figurent le

document final de la réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012) et la Déclaration de Bangkok sur l'examen après 15 ans de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, ainsi que les textes issus de la sixième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique, de la réunion de haut niveau Asie-Pacifique sur l'évaluation des progrès accomplis vers la réalisation des engagements pris dans la Déclaration politique sur le VIH/sida et des objectifs du Millénaire pour le développement et de la réunion intergouvernementale Asie-Pacifique sur le deuxième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement.

16.36 Ce sous-programme visera à promouvoir la réforme des politiques et des institutions. Il concernera essentiellement les institutions et responsables gouvernementaux, en particulier ceux qui sont chargés de formuler, de mettre en œuvre et de gérer les politiques et les programmes de développement social. La stratégie sera axée sur la réalisation de travaux d'analyse et de recherche appliquée sur les politiques, les stratégies et les programmes sociaux et sur la diffusion des résultats de ces travaux pour faciliter la prise de décisions par les gouvernements. Les bonnes pratiques en matière de protection sociale, en particulier pour les groupes les plus vulnérables de la société, seront analysées et documentées aux fins de leur adaptation et de leur généralisation dans la région. Le rôle fédérateur de la Commission sera mis en relief, en particulier pour ce qui est de promouvoir la coopération régionale et la formation d'un consensus sur l'accélération de la réalisation des engagements internationaux en faveur de l'égalité des sexes et de l'intégration sociale des groupes vulnérables. L'assistance technique aux pays en développement, notamment ceux en situation particulière, sera intensifiée afin de renforcer les capacités nationales par le transfert de connaissances et de compétences dans différents domaines touchant au développement social. Le sous-programme agira sur plusieurs fronts pour intégrer des questions intersectorielles telles que l'égalité des sexes et le respect des droits dans les politiques et les programmes. Il renforcera les partenariats établis avec un éventail de parties concernées, y compris des organisations de la société civile et des instituts de recherche. Il fonctionnera en coordination étroite avec d'autres organismes des Nations Unies et des organisations internationales afin de créer des synergies et d'avoir un plus grand impact dans la région.

16.37 Dans le cadre du programme de travail général de la CESAP et compte tenu de la nature intersectorielle des activités entreprises en faveur du développement social, le sous-programme fonctionnera en étroite coopération avec d'autres sous-programmes, dont ceux consacrés aux thèmes suivants : statistiques, afin de faciliter la formulation de politiques reposant sur des observations factuelles; environnement, en vue d'appuyer la composante sociale du développement durable; réduction des risques de catastrophe, pour intégrer les questions de l'égalité des sexes et du handicap; et politique macroéconomique et développement sans exclusive, afin de faire une plus large place à la dimension sociale dans la publication annuelle *Economic and Social Survey of Asia and the Pacific*. Pour élargir la portée et accentuer les effets des activités de la Commission, le sous-programme coopérera avec les bureaux régionaux, notamment s'agissant d'analyser dans un cadre régional les points de vue régionaux sur les questions sociales qui revêtent une importance particulière pour chaque sous-région.

Sous-programme 7 Statistiques

Objectif de l'Organisation : Améliorer l'utilisation des statistiques afin de prendre des décisions fondées sur des données d'observation, et établir et diffuser des statistiques de qualité, pour créer des sociétés intégratrices, viables et résilientes dans la région de la CESAP

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

a) Meilleure compréhension par les décideurs et la population des tendances et des questions nouvelles concernant le développement pour promouvoir des sociétés intégratrices, viables et résilientes

a) i) Pourcentage des décideurs nationaux et de la population qui estiment que les travaux d'analyse de la CESAP sont pertinents et utiles pour suivre et comprendre les grandes tendances et les questions nouvelles concernant le développement et prendre des décisions sur les politiques en la matière

ii) Augmentation du nombre de téléchargements de produits statistiques fournis par la CESAP

b) Renforcement des capacités qu'ont les États membres de la CESAP de produire, de diffuser et d'utiliser des données statistiques conformément aux normes internationalement acceptées et aux bonnes pratiques, pour favoriser l'édification de sociétés intégratrices, viables et résilientes

b) i) Pourcentage des participants aux activités pertinentes de la CESAP qui indiquent avoir été en mesure d'appliquer les connaissances acquises pour mieux établir et utiliser des données comparables

ii) Pourcentage des statisticiens officiels des systèmes statistiques nationaux formés par l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique qui indiquent être davantage en mesure de produire en temps voulu des données et services d'une grande qualité

Stratégie

16.38 La responsabilité de la mise en œuvre de ce sous-programme revient à la Division de statistique qui bénéficie de l'appui de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique. Son orientation stratégique découle des résolutions figurant sur la liste des textes portant autorisation.

16.39 En conjuguant judicieusement des travaux normatifs et analytiques et des activités de coopération technique, le sous-programme aidera les systèmes statistiques nationaux de la région de l'Asie et du Pacifique à améliorer la production et la diffusion de statistiques démographiques, sociales, économiques et environnementales essentielles, dont les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement, conformément aux normes internationalement acceptées et aux bonnes pratiques, et favorisera l'utilisation efficace des statistiques par les décideurs et la population pour parvenir à un développement sans exclusive et durable. Ses priorités étant étroitement liées à celles d'autres sous-programmes, il collaborera avec la Division du développement social pour, d'une part, promouvoir la collecte de données sur les handicaps afin de favoriser le développement de

sociétés sans barrières et fondées sur le respect des droits, et de promouvoir l'égalité des sexes et l'intégration sociale, grâce à l'utilisation de statistiques ventilées par sexe et, d'autre part, renforcer les systèmes d'établissement des statistiques de l'état civil et d'enregistrement des faits d'état civil dans la région. En collaboration avec la Division des politiques macroéconomiques et du développement et de la Division du commerce et des investissements, le sous-programme facilitera la disponibilité et l'utilisation des statistiques économiques et agricoles pour étayer la prise de décisions fondée sur des données d'observation. Avec la Division des technologies de l'information et des communications au service de la réduction des risques de catastrophe, il renforcera la résilience des sociétés grâce à la collecte et à l'amélioration des données relatives à la réduction des risques de catastrophe. En outre, il appuiera les efforts visant à renforcer la viabilité du développement en travaillant avec la Division de l'environnement et du développement pour accroître la disponibilité et l'utilisation des statistiques urbaines et environnementales. Les bureaux sous-régionaux participeront à l'élaboration et à l'exécution d'activités liées aux statistiques revêtant un intérêt particulier pour leur sous-région respective.

16.40 Au cours de l'exercice biennal 2014-2015, le sous-programme continuera à : a) encourager l'utilisation de statistiques pour étayer la prise de décisions fondée sur des données d'observation; b) encourager l'élaboration de statistiques démographiques, économiques, sociales et environnementales; c) faciliter l'application de normes internationales nouvelles et existantes, y compris les nouvelles nomenclatures économiques et sociales et le système révisé de comptabilité nationale; d) aider les bureaux nationaux de statistique à se doter des moyens nécessaires pour collecter, produire, diffuser et analyser des données conformément aux normes internationalement acceptées et aux bonnes pratiques; et e) renforcer la coopération et l'échange d'informations statistiques aux niveaux régional et interrégional. Le sous-programme s'attachera notamment à accroître la disponibilité et la qualité des données permettant de mesurer les résultats obtenus dans des domaines tels que l'intégration sociale et l'égalité des sexes. La collaboration avec d'autres sous-programmes sera également renforcée en vue d'améliorer la qualité et accroître l'impact des travaux d'analyse et des produits du secrétariat.

16.41 Pour renforcer la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies et la coordination entre les institutions internationales, le sous-programme coopérera étroitement avec le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat et d'autres organes concernés de l'ONU, les banques et fonds de développement, les organisations régionales et sous-régionales et d'autres partenaires et réseaux statistiques, par l'entremise notamment des membres du nouveau réseau des Partenaires pour le développement des statistiques dans la région de l'Asie et du Pacifique.

Sous-programme 8

Activités sous-régionales de développement

Composante 1

Activités sous-régionales de développement dans le Pacifique

Objectif de l'Organisation : Intervenir utilement dans les domaines prioritaires pour la sous-région du Pacifique en élaborant et en appliquant des politiques de développement durable et sans exclusive aux fins de la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, y compris la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 et les objectifs du Millénaire pour le développement

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Renforcement des capacités de formuler et d'appliquer des mesures concrètes et supplémentaires aux niveaux national ou sous-régional pour prendre pleinement en considération les points faibles et les besoins de développement des pays et territoires insulaires du Pacifique	a) Nombre d'États membres qui estiment que les activités de la CESAP sont pertinentes et utiles pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes visant à prendre en compte les points faibles et les besoins de développement
b) Les pays et territoires insulaires du Pacifique sont capables d'influencer les travaux des instances et mécanismes régionaux et mondiaux chargés d'élaborer des politiques pour un développement durable	b) Nombre accru d'objectifs et d'initiatives stratégiques de développement durable des pays et territoires insulaires du Pacifique qui sont menées en coordination avec le bureau sous-régional de la CESAP pour le Pacifique ou par son intermédiaire
c) Renforcement de la coopération et de l'intégration intrarégionales pour parvenir à un développement sans exclusive et durable, grâce notamment à la coopération Sud-Sud	c) Augmentation des initiatives de coopération Sud-Sud entre le Pacifique et l'Asie menées avec le bureau sous-régional de la CESAP pour le Pacifique ou organisées par lui en vue du développement sans exclusive et durable

Composante 2

Activités sous-régionales de développement en Asie de l'Est et du Nord-Est

Objectif de l'Organisation : Intervenir utilement dans les domaines prioritaires pour la sous-région de l'Asie de l'Est et du Nord-Est en élaborant et en mettant en œuvre des politiques de développement durable et sans exclusive qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Renforcement des capacités qu'ont les États membres de la CESAP d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des programmes,	a) Pourcentage accru de participants qui estiment que les activités de la CESAP sont pertinentes et utiles pour formuler et mettre

dont certains ont trait à la problématique hommes-femmes, visant le développement durable, en adoptant une logique de croissance écologique et en prenant en compte l'efficacité énergétique, les technologies de l'information et des communications, la réduction et la gestion des risques associés aux catastrophes, la lutte contre la pauvreté et le développement des infrastructures

b) Renforcement des échanges d'informations et des partenariats entre les États membres, les organisations régionales, la société civile et d'autres partenaires de développement amenés à intervenir dans les domaines prioritaires en Asie de l'Est et du Nord-Est pour contribuer à la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire

en œuvre des politiques et programmes, dont certains ont trait à la problématique hommes-femmes, visant des domaines prioritaires en Asie de l'Est et du Nord-Est

b) i) Pourcentage des États membres qui indiquent que la coopération aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, s'est intensifiée entre les États membres, la société civile et d'autres partenaires de développement en Asie de l'Est et du Nord-Est

ii) Nombre accru d'institutions partenaires en Asie de l'Est et du Nord-Est qui participent aux activités d'échange d'informations organisées par la CESAP

Composante 3

Activités sous-régionales de développement en Asie du Nord et en Asie centrale

Objectif de l'Organisation : Intervenir utilement dans les domaines prioritaires pour la sous-région de l'Asie du Nord et de l'Asie centrale en élaborant et en mettant en œuvre des politiques de développement durable et sans exclusive aux fins de la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement

Réalisations escomptées du Secrétariat

a) Renforcement des capacités qu'ont les États membres de la CESAP d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des programmes de développement, dont certains ont trait à la problématique hommes-femmes, qui portent sur le développement des transports et du commerce, sur l'eau, l'énergie et l'environnement

b) Renforcement des échanges d'informations et des partenariats entre les États membres, les organisations régionales, la société civile et d'autres partenaires de développement amenés à intervenir dans des domaines prioritaires en Asie du Nord et en Asie centrale afin de contribuer à la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international,

Indicateurs de succès

a) Pourcentage accru des participants qui estiment que les activités de la CESAP sont pertinentes et utiles pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes, dont certains ont trait à la problématique hommes-femmes, visant des domaines prioritaires en Asie du Nord et en Asie centrale

b) i) Pourcentage des États membres qui estiment que la collaboration aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement s'est intensifiée entre les États membres, la société civile et d'autres partenaires de développement en Asie du Nord et en Asie centrale

dont les objectifs du Millénaire pour le développement

ii) Nombre accru d'institutions partenaires en Asie du Nord et en Asie centrale qui participent aux activités d'échange d'informations organisées par la CESAP

Composante 4

Activités sous-régionales de développement en Asie du Sud et du Sud-Ouest

Objectif de l'Organisation : Intervenir utilement dans les domaines prioritaires pour la sous-région de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest en élaborant et en mettant en œuvre des politiques de développement durable et sans exclusive qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

a) Renforcement des capacités qu'ont les États membres de la CESAP en Asie du Sud et en Asie du Sud-Ouest d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes et politiques de développement tenant compte de leur principaux problèmes de développement, et de tirer parti des possibilités de la coopération régionale et de la coopération Sud-Sud en s'intéressant avant tout aux pays de la sous-région ayant des besoins particuliers

b) Renforcement des échanges d'informations et des partenariats entre les États membres, les organisations régionales, la société civile et d'autres partenaires de développement amenés à intervenir dans des domaines prioritaires en Asie du Sud et en Asie du Sud-Ouest afin de contribuer à la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement

a) i) Pourcentage accru de participants qui estiment que les activités de la CESAP sont pertinentes et utiles pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes, dont certains ont trait à la problématique hommes-femmes, visant des domaines prioritaires en Asie du Sud et du Sud-Ouest

ii) Nombre accru de références aux travaux de la Commission dans les grands médias sous-régionaux de l'Asie du Sud et de l'Asie du Sud-Ouest

b) i) Pourcentage accru d'États membres qui estiment que la collaboration aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement s'est intensifiée entre les États membres, la société civile et d'autres partenaires de développement en Asie du Sud et en Asie du Sud-Ouest

ii) Nombre accru d'institutions partenaires en Asie du Sud et en Asie du Sud-Ouest qui participent aux réunions d'échange d'informations organisées par la CESAP

Composante 5

Activités sous-régionales de développement en Asie du Sud-Est

Objectif de l'Organisation : Intervenir utilement dans les domaines prioritaires pour la sous-région de l'Asie du Sud-Est en élaborant et en mettant en œuvre des politiques de développement durable et sans exclusive qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire

Réalizations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

a) Amélioration de la capacité des États membres de la CESAP en Asie du Sud-Est d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et programmes de développement pour régler leurs principaux problèmes de développement, en s'intéressant particulièrement aux pays de la sous-région ayant des besoins particuliers

a) Augmentation du pourcentage de participants qui estiment les activités de la CESAP pertinentes et utiles pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes, dont certains ont trait à la problématique hommes-femmes, visant des domaines prioritaires en Asie du Sud-Est

b) Renforcement des échanges d'informations et des partenariats entre les États membres, les organisations régionales, la société civile et d'autres partenaires de développement amenés à intervenir dans des domaines prioritaires en Asie du Sud-Est, aux fins de la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire

b) Nombre accru d'initiatives de collaboration facilitées par la CESAP qui associent les États membres, la société civile et d'autres partenaires de développement en Asie du Sud-Est

Stratégie

16.42 La responsabilité de la mise en œuvre de ce sous-programme incombe au Bureau du Secrétaire exécutif. Les activités seront mises en œuvre par les bureaux sous-régionaux de la CESAP pour le Pacifique, l'Asie de l'Est et du Nord-Est, l'Asie du Nord et l'Asie centrale, et l'Asie du Sud et du Sud-Ouest, et, pour les activités concernant la sous-région de l'Asie du Sud-Est, par les divisions techniques compétentes au siège de la Commission à Bangkok. Le mandat et l'orientation stratégique de ce sous-programme découlent des objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, le Programme d'action d'Almaty et la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Pour définir ses orientations pour la période 2014-2015, le sous-programme tiendra également compte du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui se tiendra en juin 2012. En outre, il assurera une coordination étroite avec le Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale.

16.43 Compte tenu de la vaste superficie et de la grande diversité de la région de l'Asie et du Pacifique, ce sous-programme renforcera la présence et la position stratégique de la Commission au niveau sous-régional, permettant ainsi de mieux

cibler et exécuter les programmes qui répondent aux priorités particulières des États membres dans les cinq sous-régions.

16.44 Chaque composante du sous-programme répond aux besoins particuliers de la sous-région concernée dans le cadre des dispositifs de coopération et des structures institutionnelles en place au niveau sous-régional. Pour appuyer la réalisation des travaux du sous-programme, la CESAP continuera de traduire sur le plan opérationnel ses travaux analytiques et normatifs, en aidant à renforcer les capacités grâce à la coopération technique, notamment la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, entre ses États membres et à la fourniture de services consultatifs à ceux qui en font la demande. L'accent sera mis sur le partage des connaissances et la constitution de réseaux, notamment la diffusion des bonnes pratiques pouvant être adaptées et transposées à plus grande échelle en mettant en commun les données d'expérience. Le sous-programme recueillera des données et effectuera une analyse sous-régionale des questions prioritaires recensées, de manière à approfondir et élargir le champ des connaissances du secrétariat.

16.45 Le bureau sous-régional pour le Pacifique apportera son appui aux États membres dans les domaines d'action prioritaires ci-après, qui découlent du programme des Nations Unies pour le Pacifique, adopté lors de la réunion entre le Secrétaire général et les dirigeants du Forum des îles du Pacifique tenue le 7 septembre 2011 et la Stratégie de Maurice, par le biais de programmes communs avec d'autres sous-programmes de la CESAP :

- a) Planification du développement durable au niveau national, avec notamment l'application de la Stratégie de Maurice et du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable;
- b) Renforcement de la capacité d'adaptation aux effets des changements climatiques, des catastrophes naturelles et de l'acidification de l'océan;
- c) Renforcement des capacités des systèmes statistiques nationaux, un intérêt particulier étant porté aux statistiques ventilées par sexe;
- d) Développement des infrastructures, des échanges et des transports, y compris la connectabilité.

16.46 Les activités de la Commission dans le Pacifique seront réalisées en suivant une démarche multidisciplinaire et normative. Pour améliorer la cohérence, la coordination et la capacité d'intervention, le bureau sous-régional pour le Pacifique donnera la priorité à la planification conjointe et à la collaboration avec les sous-programmes de Bangkok, et coopérera étroitement avec d'autres bureaux sous-régionaux et instituts régionaux. Il participera activement aux processus du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et établira des synergies avec les activités d'autres organismes des Nations Unies tout en encourageant un resserrement de la coopération avec les organes intergouvernementaux du Pacifique, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et les autres parties prenantes. Par le biais du Groupe de travail sur le développement durable, le bureau sous-régional pour le Pacifique collaborera étroitement avec le Conseil des organisations régionales du Pacifique, en particulier le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, le Programme régional océanien de l'environnement et le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique.

16.47 Le bureau sous-régional pour l'Asie de l'Est et l'Asie du Nord-Est apportera son appui aux États membres dans les domaines d'action prioritaires ci-après, qui ont été définis par la réunion intergouvernementale ad hoc sur les nouveaux bureaux sous-régionaux de la CESAP :

- a) Promotion d'un développement durable, avec l'adoption d'une logique de croissance écologique et d'efficacité énergétique, dans le cadre du Programme de coopération de la sous-région de l'Asie du Nord-Est en matière d'environnement;
- b) Développement des technologies de l'information et des communications, et réduction et gestion des risques de catastrophe;
- c) Lutte contre la pauvreté, dans l'optique notamment de la sécurité alimentaire;
- d) Développement des infrastructures, des échanges et des transports, sans oublier la connectabilité.

16.48 Le bureau travaillera en étroite collaboration avec les sous-programmes de Bangkok dans les domaines prioritaires mentionnés ci-dessus et établira des synergies avec les trois institutions régionales de la CESAP : le Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et des communications pour le développement, l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique et le Centre de recherche agronomique et d'outillage agricole de l'Asie et du Pacifique. Il participera activement aux processus du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement concernant les pays de la région afin d'établir des synergies avec les organismes des Nations Unies, les organes intergouvernementaux, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et les autres parties prenantes intéressées.

16.49 Le bureau sous-régional pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale apportera son appui aux États membres pour les domaines d'action prioritaires suivants :

- a) Rattraper le retard dans le cadre de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (écoviability);
- b) Développer les transports et les échanges : mettre en place de meilleures liaisons, notamment des couloirs de transport entre l'Europe et l'Asie; coopérer en matière de transport en transit, en améliorant notamment les passages aux frontières; adopter des mesures pour faciliter les échanges et réduire les obstacles au commerce;
- c) Préserver l'eau, l'énergie et l'environnement : gérer les ressources en eau et en énergie, protéger l'environnement et s'adapter aux effets des changements climatiques;
- d) Mener des activités dans le cadre du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale en vue de renforcer la coopération sous-régionale dans les domaines suivants : transports, eau et énergie, commerce, statistiques, développement axé sur les savoirs, problématique hommes-femmes et économie.

16.50 Le bureau sous-régional pour l'Asie du Sud et l'Asie du Sud-Ouest apportera son aide aux États membres pour les domaines d'action prioritaires suivants :

- a) Rattraper le retard dans le cadre de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (pauvreté et questions connexes) grâce à une croissance sans exclusive;

b) Développer l'infrastructure, les transports et le commerce, dans le cadre de la connectabilité et de l'intégration économique régionale;

c) Réduire les risques de catastrophe, notamment de sécheresse et de tremblement de terre;

d) Adopter des mesures relatives à l'énergie et à la sécurité alimentaire.

16.51 Les activités pour l'Asie du Sud-Est exécutées par les divisions techniques à Bangkok ont pour but de renforcer la capacité de résistance de la sous-région aux crises financières et aux catastrophes naturelles qui l'ont gravement malmenée. Le sous-programme continuera de renforcer la coopération régionale, en resserrant sa collaboration avec les organisations sous-régionales, en particulier l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et avec d'autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies afin de combler les écarts de développement et d'améliorer la cohérence des politiques et des programmes régionaux, dans l'intérêt des États membres.

16.52 La CESAP établira des partenariats stratégiques avec d'autres institutions intergouvernementales et acteurs du développement clefs dans les sous-régions, dont l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, l'Initiative du golfe du Bengale pour la coopération technique et économique multisectorielle, le Conseil des organisations régionales du Pacifique, l'Organisation de coopération économique, l'Association sud-asiatique de coopération régionale, l'Organisation de Shanghai pour la coopération, et élaborera des programmes qu'elle exécutera de manière cohérente et coordonnée, en mettant à profit toutes les ressources du système des Nations Unies pour le développement aux niveaux sous-régional et national afin de doubler les principaux écarts de développement.

Textes adoptés par les organes délibérants

Résolutions de l'Assemblée générale

55/2	Déclaration du Millénaire
57/253	Sommet mondial pour le développement durable
57/270 A et B	Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social
60/1	Document final du Sommet mondial de 2005
61/16	Renforcement du Conseil économique et social
62/208	Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
62/277	Cohérence du système des Nations Unies
63/11	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire
63/15	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique eurasiennne

- 63/35 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est
- 63/114 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la Conférence islamique
- 63/144 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique
- 63/200 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Forum des îles du Pacifique
- 63/233 Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud
- 63/239 Déclaration de Doha sur le financement du développement : document final de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey
- 63/306 Multilinguisme
- 63/311 Cohérence du système des Nations Unies
- 64/1 Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud
- 64/183 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de Shanghai pour la coopération
- 64/186 Renforcement de la connectivité grâce à l'autoroute de l'information transeurasienne (sous-programmes 1, 5, 6 et 8)
- 64/193 Suivi et mise en œuvre du Consensus de Monterrey et du texte issu de la Conférence d'examen de 2008 (Déclaration de Doha sur le financement du développement) (sous-programmes 1, 2, 4 et 6)
- 64/222 Document final de Nairobi adopté par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud
- 64/289 Cohérence du système des Nations Unies
- 65/1 Tenir les promesses : unis pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement
- 65/124 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de Shanghai pour la coopération
- 65/125 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique eurasiennne
- 65/128 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire
- 65/129 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique
- 65/140 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la Conférence islamique

- 65/146 Mécanismes innovants de financement du développement (sous-programmes 1, 2, 4 et 6)
- 65/163 Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014)
- 65/214 Droits de l'homme et extrême pauvreté
- 65/235 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est
- 65/280 Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020
- 65/309 Le bonheur : vers une approche globale du développement
- 65/311 Multilinguisme
- 65/316 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Forum des îles du Pacifique
- 66/13 La situation en Afghanistan
- 66/155 Le droit au développement
- 66/191 Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement (sous-programmes 1, 2, 4 et 6)
- 66/195 Les technologies agricoles au service du développement (sous-programmes 1, 2, 4 et 6)
- 66/210 Rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance
- 66/213 Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
- 66/214 Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit
- 66/218 Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
- 66/219 Coopération Sud-Sud
- 66/220 Développement agricole et sécurité alimentaire (sous-programmes 1, 2, 4 et 6)
- 66/223 Vers des partenariats mondiaux

Résolutions et décisions du Conseil économique et social

- 37 (IV) Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient
- 1895 (LVII) Changement de nom de la « Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient » en « Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique »
- 1998/46 Mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes
- 2005/305 Favoriser la coordination et le regroupement des travaux des commissions techniques
- 2007/29 Rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 61/16
- 2007/30 Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement (sous-programmes 1, 2, 4 et 6)
- 2007/31 Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010
- 2007/33 Intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies
- 2008/2 Progrès accomplis dans l'application de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
- 2008/7 Restructuration de l'appareil de conférence de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
- 2008/28 Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur le renforcement de l'action menée pour éliminer la pauvreté et la faim, notamment grâce au partenariat mondial pour le développement, adoptée à l'issue du débat de haut niveau de la session de fond de 2007 du Conseil économique et social
- 2008/29 Rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 61/16
- 2008/36 Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies
- 2008/37 Mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010

2009/1	Progrès accomplis dans l'application de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
2009/12	Intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies
2009/28	Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle sur les objectifs convenus et les engagements pris sur le plan international en ce qui concerne le développement durable, adoptée à l'issue du débat de haut niveau du Conseil économique et social tenu lors de sa session de fond de 2008
2009/30	Mise en place d'un processus intergouvernemental ouvert, renforcé et plus efficace pour assurer le suivi de la question du financement du développement
2009/31	Mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010
2010/9	Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa douzième session
2010/12	Promotion de l'intégration sociale
2010/22	Progrès accomplis dans l'application de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
2010/26	Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement (sous-programmes 1, 2, 4 et 6)
2010/27	Mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010
2010/29	Intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies
2011/6	Intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies
2011/7	Progrès accomplis dans l'application de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
2011/9	Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020
2011/20	Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa treizième session
2011/38	Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement (sous-programmes 1 et 2)
2011/40	Appui apporté aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les organismes gouvernementaux associés à l'Organisation des Nations Unies

*Résolutions de la Commission économique et sociale
pour l'Asie et le Pacifique*

- 61/11 Mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty : répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit (sous-programmes 2 et 3)
- 62/1 Réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région de la CESAP
- 62/2 Déclaration de Jakarta sur le renforcement de la coopération régionale pour le développement des infrastructures, y compris en rapport avec la gestion des catastrophes (sous-programmes 1, 3, 4 et 5)
- 63/1 Déclaration d'Almaty : commémoration du sixantième anniversaire de la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique
- 63/4 Réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région de la CESAP
- 63/5 Examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty : répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit (sous-programmes 2, 3 et 8)
- 64/1 Restructuration de l'appareil de conférence de la Commission
- 64/6 Réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région de la CESAP
- 65/6 Appui à la création d'un groupe international de réflexion des pays en développement sans littoral
- 66/1 Déclaration d'Incheon
- 66/3 Application du Document final de Dhaka sur le Programme d'action de Bruxelles pour les pays les moins avancés
- 66/15 Renforcement de la fonction d'évaluation du secrétariat de la Commission
- 67/1 Déclaration d'Oulan-Bator : Document final de la Concertation Asie-Pacifique de haut niveau sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty et les écarts de développement dont souffrent les pays en développement sans littoral (sous-programmes 1, 2 et 3)
- 67/14 Coopération entre la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et les autres organismes des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales qui desservent l'Asie et le Pacifique

67/15 Examen à mi-parcours du fonctionnement de l'appareil de conférence de la Commission

Sous-programme 1

Politique macroéconomique et développement sans exclusive

Résolutions de l'Assemblée générale

- 62/186 Dette extérieure et développement : vers une solution durable du problème de la dette des pays en développement
- 63/206 Dette extérieure et développement : pour un règlement durable du problème de la dette des pays en développement
- 63/229 Rôle du microcrédit et de la microfinance dans l'élimination de la pauvreté
- 63/277 Organisation par l'Organisation des Nations Unies d'une conférence au plus haut niveau sur la crise économique et financière mondiale et sur son impact sur le développement
- 63/303 Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement
- 65/10 Une croissance économique soutenue, partagée et équitable en vue de l'élimination de la pauvreté et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement
- 65/313 Suivi de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement
- 66/187 Système financier international et développement
- 66/189 Soutenabilité de la dette extérieure et développement

Résolutions du Conseil économique et social

- 2005/39 Centre pour la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires en Asie et dans le Pacifique
- 2007/36 Alliance des Nations Unies entre les organismes publics et privés pour le développement rural
- 2011/39 Suite donnée au Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement : examen de la création éventuelle d'un groupe spécial d'experts

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

- 64/7 Financement de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015 dans la région de la CESAP
- 65/1 Application du Document final de Bali pour faire face aux crises alimentaire, énergétique et financière

- 65/4 Renforcement du Centre pour la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires en Asie et dans le Pacifique

Sous-programme 2
Commerce et investissements

Résolutions de l'Assemblée générale

- 66/185 Commerce international et développement

Résolutions du Conseil économique et social

- 2005/37 Statuts du Centre des Nations Unies pour le génie et la machine agricoles en Asie et dans le Pacifique
- 2005/38 Statuts du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

- 61/3 Statuts du Centre des Nations Unies pour le génie et la machine agricoles en Asie et dans le Pacifique
- 61/4 Statuts du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologies
- 62/6 Gérer la mondialisation par le renforcement de la coopération régionale dans les domaines du commerce et des investissements

Sous-programme 3
Transports

Résolutions de l'Assemblée générale

- 62/244 Amélioration de la sécurité routière mondiale
- 64/255 Amélioration de la sécurité routière mondiale

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

- 60/4 Accord intergouvernemental sur le réseau de la Route d'Asie
- 62/4 Accord intergouvernemental sur le réseau du Chemin de fer transasiatique
- 63/9 Application de la Déclaration de Busan sur le développement des transports en Asie et dans le Pacifique et du Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase I (2007-2011)
- 64/4 Application de la Déclaration de Séoul sur les partenariats public-privé pour le développement des infrastructures en Asie et dans le Pacifique

- 64/5 Création du Forum des ministres asiatiques des transports
- 66/4 Application de la Déclaration de Bangkok sur le développement des transports en Asie
- 66/5 Application de la Déclaration de Jakarta sur les partenariats public-privé pour le développement des infrastructures en Asie et dans le Pacifique
- 66/6 Améliorer la sécurité routière en Asie et dans le Pacifique

Sous-programme 4
Environnement et développement

Résolutions de l'Assemblée générale

- 58/217 Décennie internationale d'action, « L'eau, source de vie », 2005-2015
- 59/228 Activités entreprises au cours de l'Année internationale de l'eau douce (2003), préparatifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie » (2005-2015) et autres initiatives de mise en valeur durable des ressources en eau
- 62/8 Aperçu des activités menées par le système des Nations Unies concernant les changements climatiques
- 63/210 La stabilité et la fiabilité du transit des ressources énergétiques et sa contribution à un développement durable et à la coopération internationale
- 63/281 Les changements climatiques et leurs répercussions éventuelles sur la sécurité
- 64/198 Examen approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie » (2005-2015)
- 64/292 Le droit fondamental à l'eau et à l'assainissement
- 65/151 Année internationale de l'énergie durable pour tous
- 65/154 Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau, 2013
- 66/197 Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable
- 66/200 Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
- 66/206 Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables
- 66/207 Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

Résolutions du Conseil économique et social

- 2006/49 Rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa sixième session
- 2011/14 Promouvoir la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

- 61/9 Cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique
- 63/6 Mise en œuvre de la coopération énergétique interpays pour renforcer la sécurité énergétique en vue du développement durable et élargir l'accès aux services énergétiques dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement
- 64/3 Promouvoir les énergies renouvelables pour la sécurité énergétique et le développement durable en Asie et dans le Pacifique
- 67/2 Promouvoir la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique
- 67/3 Sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique

Sous-programme 5**Technologies de l'information et de la communication et réduction des risques de catastrophe***Résolutions de l'Assemblée générale*

- 60/252 Sommet mondial sur la société de l'information
- 61/110 Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence
- 61/132 Renforcement des secours d'urgence et des activités de relèvement, de reconstruction et de prévention à la suite du tsunami catastrophique survenu dans l'océan Indien
- 63/217 Catastrophes naturelles et vulnérabilité
- 64/294 Renforcement des secours d'urgence, relèvement, reconstruction et prévention au lendemain des inondations qui ont dévasté le Pakistan
- 66/71 Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace

- 66/184 Les technologies de l'information et des communications au service du développement
- 66/199 Stratégie internationale de prévention des catastrophes
- 66/211 Science et technique au service du développement
- 66/227 Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement

Résolutions de l'Assemblée générale

- 2005/40 Établissement du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et des communications pour le développement
- 2006/46 Mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information et réexamen de la Commission de la science et de la technique au service du développement
- 2007/8 Circulation de l'information pour le suivi du Sommet mondial sur la société de l'information
- 2007/14 Nécessité d'harmoniser et d'améliorer les systèmes informatiques de l'Organisation des Nations Unies en vue de leur utilisation et de leur accessibilité optimales par tous les États
- 2008/3 Bilan de la mise en œuvre et du suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information
- 2009/7 Bilan de la mise en œuvre et du suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information
- 2009/8 Science et technique au service du développement
- 2010/2 Bilan de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information
- 2010/3 Science et technique au service du développement
- 2011/16 Bilan de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information
- 2011/17 Science et technique au service du développement

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

- 61/6 Établissement du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement
- 62/5 Construire la société de l'information en Asie et dans le Pacifique
- 62/7 Renforcement de la coopération et de la coordination régionales en faveur des systèmes d'alerte rapide au tsunami au moyen du Fonds volontaire d'affectation spéciale multidonateurs pour un dispositif d'alerte rapide au tsunami dans l'océan Indien et en Asie du Sud-Est

- 63/10 Examen des modalités de coopération régionale pour la gestion des catastrophes naturelles, en particulier l'établissement d'un centre Asie-Pacifique pour la gestion des catastrophes à l'aide des technologies de l'information, de la communication et de l'espace
- 64/2 Coopération régionale en vue de l'application du Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 : renforcer la capacité de récupération des pays et des collectivités de la région de l'Asie et du Pacifique face aux catastrophes naturelles
- 64/10 Examen des détails opérationnels de l'étude de faisabilité de l'établissement du Centre Asie-Pacifique pour la gestion des catastrophes à l'aide des technologies de l'information, de la communication et de l'espace
- 65/5 Examen des détails opérationnels de l'étude de faisabilité de l'établissement en République islamique d'Iran du Centre Asie-Pacifique pour la gestion des catastrophes à l'aide des technologies de l'information, de la communication et de l'espace
- 66/8 Examen de la proposition d'établir le Centre Asie-Pacifique pour la gestion des catastrophes à l'aide des technologies de l'information, de la communication et de l'espace en République islamique d'Iran
- 66/14 Maintien du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement
- 67/4 Création du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes

Sous-programme 6
Développement social

Résolutions de l'Assemblée générale

- S-26/2 Déclaration d'engagement sur le VIH/sida
- 62/126 Politiques et programmes mobilisant les jeunes : les jeunes dans l'économie mondiale – promotion de la participation des jeunes au développement économique et social
- 62/127 Mise en œuvre du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées : réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement relatifs aux personnes handicapées
- 62/129 Suite donnée à la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille et au-delà
- 62/133 Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes
- 62/170 Convention relative aux droits des personnes handicapées et Protocole facultatif s'y rapportant

- 62/178 Organisation de l'examen approfondi des progrès obtenus dans la réalisation de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et de la Déclaration politique sur le VIH/sida en 2008
- 63/9 Célébration du quinzième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement
- 63/150 Réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement relatifs aux personnes handicapées à travers la mise en œuvre du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées et de la Convention relative aux droits des personnes handicapées
- 63/155 Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes
- 63/156 Traite des femmes et des filles
- 63/194 Amélioration de la coordination de l'action contre la traite des personnes
- 63/225 Migrations internationales et développement
- 64/131 Réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement relatifs aux personnes handicapées
- 64/133 Suite donnée à la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille et au-delà
- 64/134 Proclamation de l'année 2010 Année internationale de la jeunesse : dialogue et compréhension mutuelle
- 64/137 Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes
- 64/178 Amélioration de la coordination de l'action contre la traite des personnes
- 64/216 Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)
- 64/291 Suite donnée au paragraphe 143 sur la sécurité humaine du Document final du Sommet mondial de 2005
- 64/293 Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes
- 65/69 Femmes, désarmement, non-prolifération et maîtrise des armements
- 65/170 Migrations internationales et développement
- 65/174 Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)
- 65/180 Organisation de l'examen approfondi prévu en 2011 des progrès accomplis dans la réalisation de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et de la Déclaration politique sur le VIH/sida

- 65/186 Réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement relatifs aux personnes handicapées d'ici à 2015 et au-delà
- 65/187 Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes
- 65/190 Traite des femmes et des filles
- 65/228 Renforcement des mesures en matière de prévention du crime et de justice pénale visant à combattre la violence à l'égard des femmes
- 65/234 Suite donnée à la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014
- 65/277 Déclaration politique sur le VIH et le sida : intensifier nos efforts pour éliminer le VIH et le sida
- 65/312 Document final de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la jeunesse : dialogue et compréhension mutuelle
- 66/121 Politiques et programmes mobilisant les jeunes
- 66/122 Promouvoir l'intégration sociale en luttant contre l'exclusion
- 66/123 Rôle des coopératives dans le développement social
- 66/125 Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 66/126 Préparation et célébration du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille
- 66/127 Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement
- 66/128 Violence à l'égard des travailleuses migrantes
- 66/129 Amélioration de la condition de la femme en milieu rural
- 66/130 Participation des femmes à la vie politique
- 66/131 Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
- 66/132 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 66/172 Protection des migrants
- 66/215 Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)
- 66/216 Participation des femmes au développement
- 66/229 Convention relative aux droits des personnes handicapées et Protocole facultatif s'y rapportant

Résolutions du Conseil économique et social

- 2007/2 Le rôle du système des Nations Unies dans la promotion du plein emploi productif et d'un travail décent pour tous
- 2007/27 Additif au Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà
- 2007/32 Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)
- 2008/18 Promotion du plein emploi et d'un travail décent pour tous
- 2008/19 Organisation future et méthodes de travail de la Commission du développement social
- 2008/20 Poursuite de l'action menée par les personnes handicapées, en leur faveur et avec elles, en vue de l'égalisation de leurs chances et de la protection de leurs droits fondamentaux
- 2008/21 Intégration de la question des personnes handicapées à l'ordre du jour du développement
- 2008/33 Renforcement de la coordination des efforts menés par l'Organisation des Nations Unies et par d'autres instances pour lutter contre la traite des personnes
- 2008/34 Intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies
- 2009/6 Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)
- 2009/15 Future organisation des travaux et méthodes de travail de la Commission de la condition de la femme
- 2010/7 Renforcer les mécanismes institutionnels en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes
- 2010/10 Organisation future et méthodes de travail de la Commission du développement social
- 2010/13 Intégration de la question des personnes handicapées à l'ordre du jour du développement
- 2010/14 Application future du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, 2002
- 2010/15 Renforcement des mesures en matière de prévention du crime et de justice pénale visant à combattre la violence à l'égard des femmes
- 2010/24 Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle sur les objectifs convenus et les engagements pris sur le plan international en matière de santé publique mondiale, adoptée lors du débat de haut niveau de la session de fond de 2009 du Conseil économique et social

- 2011/5 Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes
- 2011/19 Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)
- 2011/21 Établissements humains
- 2011/27 Poursuite de l'action menée par les handicapés, en leur faveur, en vue de l'égalisation de leurs chances et intégration de la question des personnes handicapées dans l'ordre du jour du développement
- 2011/28 Modalités du deuxième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (2002)
- 2011/29 Préparation et célébration du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

- 63/7 Migrations internationales et développement dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement
- 63/8 Financement durable en vue d'une couverture sanitaire universelle en Asie et dans le Pacifique
- 64/8 Application au niveau régional du Cadre d'action de Biwako et de Biwako plus cinq pour une société intégrée, sans barrières et fondée sur le respect des droits au bénéfice des handicapés de l'Asie et du Pacifique
- 64/9 Examen à mi-parcours de l'application du Plan d'action sur la population et la pauvreté, adopté à la cinquième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique
- 65/3 Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012)
- 66/9 Mise en œuvre pleine et effective du Programme d'action de Beijing et ses prolongements mondiaux et régionaux dans la région de l'Asie et du Pacifique
- 66/10 Appel régional à l'action pour réaliser l'accès universel à la prévention du VIH, au traitement, aux soins, et au soutien en Asie et dans le Pacifique
- 66/11 Préparatifs régionaux de la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012)
- 66/12 Sixième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique

- 67/5 Application intégrale et efficace du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement dans la région Asie-Pacifique
- 67/6 Améliorer l'accessibilité pour les personnes handicapées à la CESAP
- 67/7 Rôle des coopératives dans le développement social en Asie et dans le Pacifique
- 67/8 Renforcement des systèmes de protection sociale en Asie et dans le Pacifique
- 67/9 Examen régional Asie-Pacifique des progrès accomplis dans la réalisation de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et de la Déclaration politique sur le VIH/sida

Sous-programme 7
Statistiques

Résolutions du Conseil économique et social

- 2005/13 Programme mondial de recensements de la population et des logements (2010)
- 2006/6 Renforcement des capacités statistiques
- 2011/15 Révision des Statuts de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

- 246 (XLII) Services statistiques en Asie et dans le Pacifique
- 65/2 Coopération technique régionale et renforcement des capacités pour le développement statistique en Asie et dans le Pacifique
- 67/10 Un ensemble de statistiques économiques de base pour guider l'amélioration des statistiques économiques fondamentales en Asie et dans le Pacifique
- 67/11 Renforcer les capacités statistiques en Asie et dans le Pacifique
- 67/12 Amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique
- 67/13 Révision des statuts de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique

Sous-programme 8
Activités sous-régionales de développement

Résolutions de l'Assemblée générale

- 63/260 Activités touchant au développement

- 65/2 Document final de la Réunion de haut niveau chargée d'examiner l'application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
- 66/198 Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

Résolutions du Conseil économique et social

- 2009/17 Examen de l'appui des Nations Unies aux petits États insulaires en développement
- 2010/34 Examen de l'appui des Nations Unies aux petits États insulaires en développement

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

- 237 (XL) Activités menées par la Commission dans le Pacifique
- 60/6 Revitalisation du Centre des activités opérationnelles de la CESAP dans le Pacifique
- 62/9 Suivi régional de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
- 62/12 Renforcement des pays et territoires insulaires en développement du Pacifique pour la coopération régionale
- 66/2 Examen quinquennal de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
- 66/7 Programme en faveur des villes du Pacifique
- 66/13 Renforcement de la coopération régionale en Asie du Nord et Asie centrale